



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2014
Français
Original: anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire

Soixante-cinquième session

Genève, 29 septembre-3 octobre 2014

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Élaboration et évaluation de la politique générale

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport, qui porte sur la période allant de juillet 2013 à juin 2014, est soumis en application de la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire d'examiner les rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation à sa session plénière annuelle (A/AC.96/1003, par. 25.1 f) vi).

GE.14-08654 (F) 130814 130814



* 1 4 0 8 6 5 4 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–2	3
II. Capacité d'évaluation et dotation en personnel.....	3–5	3
III. Évaluations et examens.....	6–10	4
IV. Autres activités.....	11	5
V. Recherche et publications.....	12	5
VI. Relations externes et évaluations interorganisations.....	13	5

I. Introduction

1. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est engagé à procéder à une étude et une évaluation systématiques de ses politiques, programmes, projets, partenariats et pratiques. Ces fonctions sont confiées pour l'essentiel au Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation («le Service»), qui travaille en collaboration avec les divisions et bureaux compétents.

2. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat a poursuivi sa mission d'élaboration et d'évaluation de sa politique générale, tout en entamant un processus de réévaluation et de réforme de sa fonction d'évaluation, l'objectif étant notamment de déterminer de quelle manière mettre en place une nouvelle fonction d'évaluation décentralisée. Par l'intermédiaire du Service, il s'emploie à favoriser des travaux de recherche rigoureux sur les questions pertinentes et encourage l'échange actif d'idées et d'analyses avec ses partenaires. Toutes ces activités visent à renforcer sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et rationnelle¹.

II. Capacité d'évaluation et dotation en personnel

3. Dans le cadre de l'examen de la capacité d'évaluation du HCR qu'il a mené et dont il a présenté les résultats à la cinquante-troisième session du Comité du programme et de la coordination en juin 2013², le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a formulé cinq recommandations: i) créer, au siège, une unité d'évaluation spécialisée distincte, chargée de conduire des évaluations stratégiques programmatiques intersectorielles; ii) revoir la politique d'évaluation du HCR; iii) rendre les évaluations des programmes du HCR plus rigoureuses et plus efficaces; iv) mettre au point un processus systématique de suivi des recommandations issues des évaluations; v) élaborer une stratégie pour renforcer les évaluations décentralisées sur le terrain.

4. Conformément à la résolution 68/20 de l'Assemblée générale, le rapport du BSCI sera étudié plus avant par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-cinquième session, conjointement avec une évaluation programmatique du HCR menée actuellement par le BSCI, qui sera achevée au début de 2015. Si la structure de la fonction d'évaluation au sein du HCR doit encore faire l'objet d'une discussion plus approfondie tenant compte de la politique actuelle et des meilleures pratiques, des progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne l'amélioration des politiques, des méthodes, des instruments et des procédures d'évaluation. Un projet révisé de cadre directif pour l'évaluation, qui définit les responsabilités en matière d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation et fixe les critères d'inclusion des évaluations programmatiques dans le plan de travail annuel, sera prochainement examiné par le Haut-Commissaire. Ce cadre révisé affine également la méthodologie adoptée l'an dernier concernant les mécanismes de suivi des recommandations et les interventions en matière de gestion. Le HCR a entamé une évaluation interne pour déterminer comment adhérer au mieux au principe d'une évaluation décentralisée au niveau opérationnel, en étudiant les méthodes adoptées par d'autres grandes organisations de terrain. Une analyse complémentaire des structures, des systèmes et des ressources nécessaires pour appliquer cette recommandation est en cours.

¹ Les évaluations, les examens et les documents de recherche mentionnés dans le présent document peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.unhcr.org/pages/4a1d28526.html.

² E/AC.51/2013/5. Document consultable à l'adresse suivante: www.un.org/Depts/oios/pages/ga_report/e-ac-51-2013-5-unhcr.pdf.

5. Afin de renforcer la capacité d'évaluation du HCR, un poste supplémentaire d'expert confirmé de l'évaluation a été créé dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités du Haut-Commissaire. Il devrait être pourvu d'ici à la fin de l'année. Le personnel actuel du Service a également suivi une formation spécialisée dans le domaine de l'évaluation.

III. Évaluations et examens

6. Au cours de l'année écoulée, le Service a supervisé tout un ensemble d'évaluations et d'examens des questions relatives aux politiques et aux programmes dans les domaines de la protection, des secours d'urgence et des solutions durables. Pour ces évaluations et ces examens, il a de plus en plus été fait appel à des experts indépendants.

7. Dans le domaine de la protection, le Service a procédé à un examen approfondi du rôle joué par le HCR s'agissant d'aider les États à assumer leurs responsabilités dans la détermination du statut de réfugié. L'accent a été mis sur les aspects organisationnels et procéduraux du passage à des processus de détermination du statut de réfugié et à des institutions voulus et gérés par les pays eux-mêmes. Compte tenu des éclairages apportés par l'examen, on procédera à une série d'évaluations des opérations ayant récemment permis ou étant sur le point de permettre la transition vers des processus nationaux de détermination du statut de réfugié, afin d'apporter des éléments à l'appui de l'élaboration de directives et de repères pour une transition réussie.

8. Dans le cadre de ses travaux sur les solutions, le Service a examiné le rôle joué par le HCR dans les programmes d'aide au rapatriement librement consenti ainsi que son recours stratégique à la réinstallation. Le HCR a également demandé que des études soient menées sur sa politique et ses pratiques en matière de rapatriement librement consenti et d'intégration des réfugiés réinstallés sur le marché du travail, et en a publié les résultats. Dans le cadre des travaux menés actuellement sur les réfugiés des zones urbaines, le HCR a procédé à l'examen de la mise en œuvre de la politique de 2009 relative aux réfugiés des zones urbaines en Équateur et en Inde. Il a également demandé que son action face à la xénophobie en Afrique du Sud fasse l'objet d'un examen, qui sera achevé au deuxième semestre de 2014.

9. En ce qui concerne les opérations d'urgence, le HCR a commandé des évaluations indépendantes de son utilisation du Fonds central pour les interventions d'urgence et de son action face à la situation d'urgence que connaissent les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban. S'appuyant sur l'étude en temps réel menée en 2013 par le Service et des organisations non gouvernementales partenaires au nord de l'Iraq, en Jordanie et au Liban, l'évaluation de l'action entreprise en réponse à la situation d'urgence des réfugiés syriens, demandée en mars 2014, sera terminée au deuxième semestre de 2014. Le cahier des charges, élaboré à l'issue de missions de préparation sur le terrain entreprises en décembre 2013, tient compte de l'augmentation massive du nombre de réfugiés dans la région. Une deuxième étude en temps réel a porté sur l'action menée par le HCR en réponse à la situation d'urgence des réfugiés soudanais dans le Soudan du Sud.

10. D'autres questions ont été étudiées, comme les programmes relatifs aux moyens de subsistance et les services de santé mentale et de soutien psychosocial offerts ainsi qu'à son personnel. L'examen de l'utilisation que fait le HCR du personnel auxiliaire – en particulier les Volontaires des Nations Unies et le personnel recruté au titre des arrangements avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – et l'étude exploratoire de ses politiques en matière de recours au microcrédit et d'incitation à l'emploi pour les réfugiés, sont en cours.

IV. Autres activités

11. Le Service a continué de soutenir la mise en œuvre effective de la politique relative aux réfugiés des zones urbaines, notamment au moyen d'un site Web interactif (www.urbangoodpractices.org) qui donne accès à des outils et à des lignes directrices, à des travaux de recherche et à des sources multimédias et qui sert de plate-forme d'échange de bonnes pratiques pour les spécialistes. En partenariat avec le Centre mondial d'enseignement, le Service a coordonné l'élaboration d'une série de cours en ligne sur le travail auprès des réfugiés des zones urbaines, à savoir le Programme de formation sur les réfugiés des zones urbaines (Urban Refugee Learning Programme (URLP)).

V. Recherche et publications

12. Le HCR a continué de soutenir la recherche indépendante par le biais de la série «New Issues in Refugee Research». Dix-sept articles sont parus pendant la période à l'examen sur des sujets comme: les cessez-le-feu et les solutions durables au Myanmar, l'évolution des déplacements de réfugiés somaliens, les moyens de subsistance et les migrations des réfugiés libériens, les incidences du syndrome de stress post-traumatique sur la détermination du statut de réfugié et l'intégration communautaire dans le contexte de la réinstallation des réfugiés des zones rurales.

VI. Relations externes et évaluations interorganisations

13. En tant qu'interlocuteur de référence pour les examens et les évaluations externes et interorganisations, le Service a soutenu le travail de préparation de l'évaluation des programmes du HCR par le BSCI. Dans le cadre de ses autres activités de liaison, il a également piloté l'examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, facilité les premiers débats préparatoires pour un examen efficace de la fonction d'évaluation, commandé par le Gouvernement néerlandais et participé aux réunions annuelles du Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation et du réseau formation active sur la responsabilité et l'efficacité dans le cadre de l'action humanitaire. Le Service a également représenté le HCR au sein du Groupe directeur du Groupe interorganisations d'évaluation des questions humanitaires, créé sous l'égide du Comité permanent interorganisations, et du groupe de gestion de l'évaluation interorganisations à venir portant sur la situation du Soudan du Sud.